

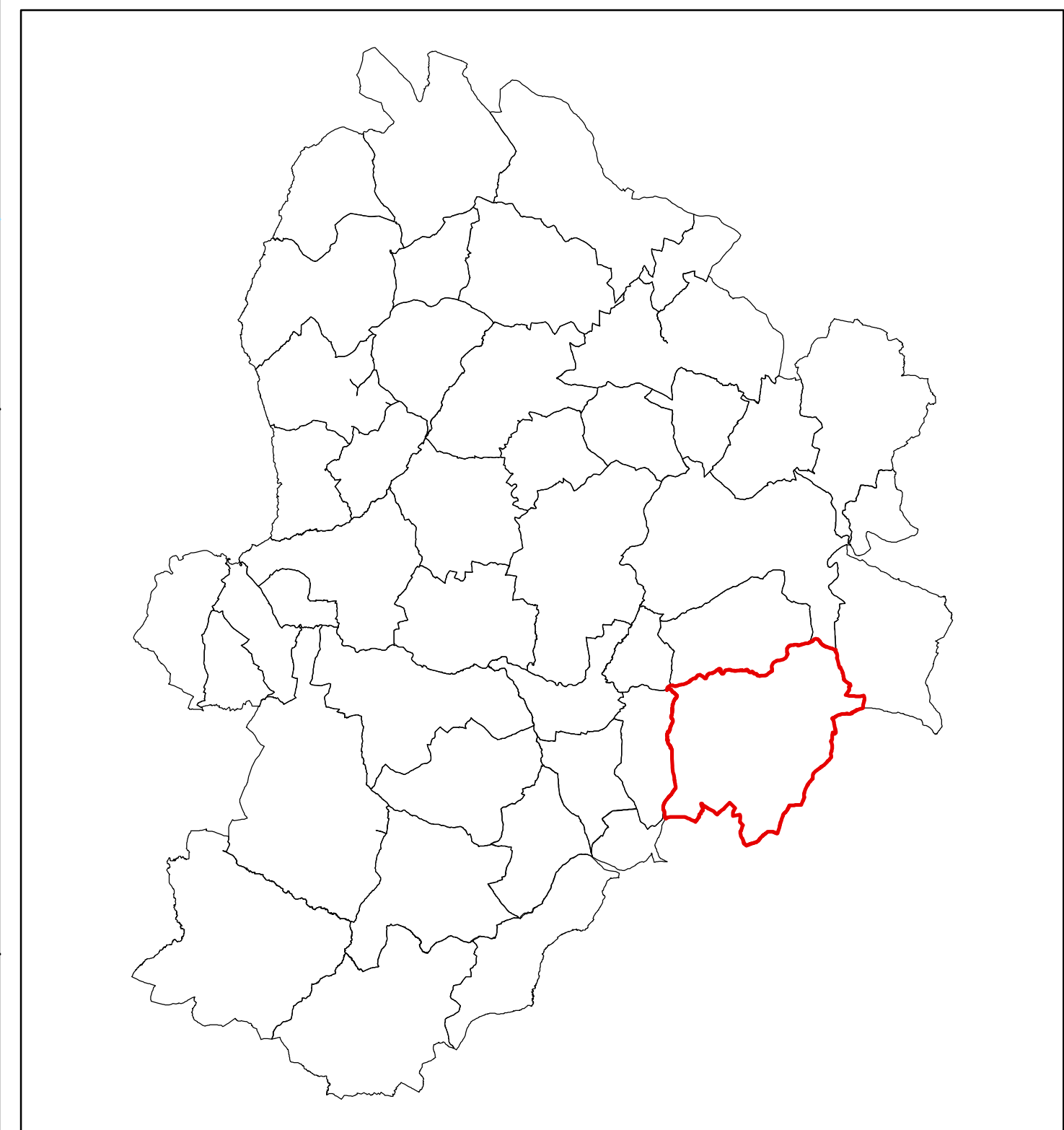


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

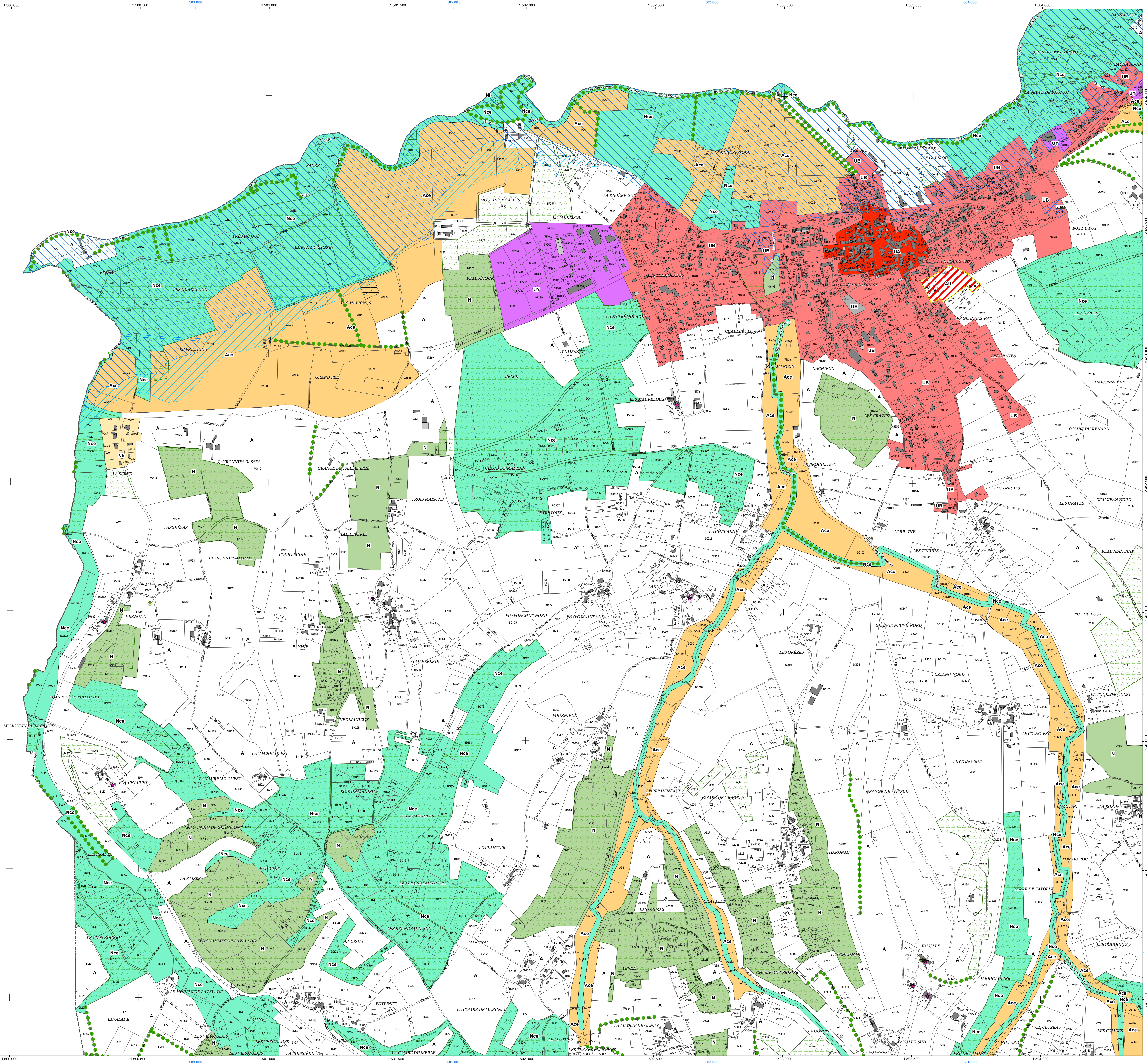
Pièce 4.B : Règlement graphique - Tocane-Saint-Apre

Echelle : 1/5000

Septembre 2024



- Zonage**
- Zones urbaines**
- UA : Centre bourg ancien
 - UAm : Centre bourg ancien en ass. autonome
 - UAm : Centre bourg ancien de Montargier
 - UAp : Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZPH de l'IAUP
 - UAp : Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (pluie sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de 10 mètres
 - UB : Zone urbaine d'extension récente
 - UBm : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
 - UBm : Secteur adjacent des hauteurs de 10m en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UBm : Zone urbaine d'extension récente de Montargier
 - UBp : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - UC : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré
 - UCm : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré en ass. autonome
 - UCm : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré de Montargier
 - UCp : Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
 - UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt coll. ou services publics
 - UI : Zone urbaine à vocation de loisirs
 - UI : Zone urbaine à vocation d'activités équestres et touristiques
 - UI : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
 - UIA : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
 - UIp : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- Zones à urbaniser**
- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - AlA : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
 - AlAm : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montargier
 - AlAp : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - AlAp : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - AlAp : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle
 - N : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
 - N : Zone dédiée aux activités économiques isolées
 - N : Zone naturelle destinée aux activités de l'aire d'attraction de Ribérac-Saint-Aulaye
 - N : Zone de carrière
 - N : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
 - N : Zone naturelle dédiée à l'activité de commerce équestre
 - N : Quartiers isolés
 - N : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
 - N : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
 - N : Zone naturelle destinée aux campings, résidences touristiques, gîtes
 - N : Zone naturelle destinée aux extensions de chalets d'hiver et gîtes et leurs annexes
 - N : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche-Cercles
- Zones agricoles**
- A : Zone agricole
 - A : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
 - A : Zone agricole à enjeux paysagers
- Prescriptions**
- R : Requête informationnelle (RPP)
 - A : Altitude des zones non bâties - crue décennale
 - E : Emplacement réservé
 - E : Éléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
 - S : Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
 - L : Limites basses à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
 - C : Contour du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - S : Saisonniers en zone agricole ou naturelle susceptibles de changer de destination (L.151-11-2)
- Informations**
- S : Sup. canalisation de gaz
 - P : Périmètre de protection immédiat de captage. Périmètre de protection rapproché de captage

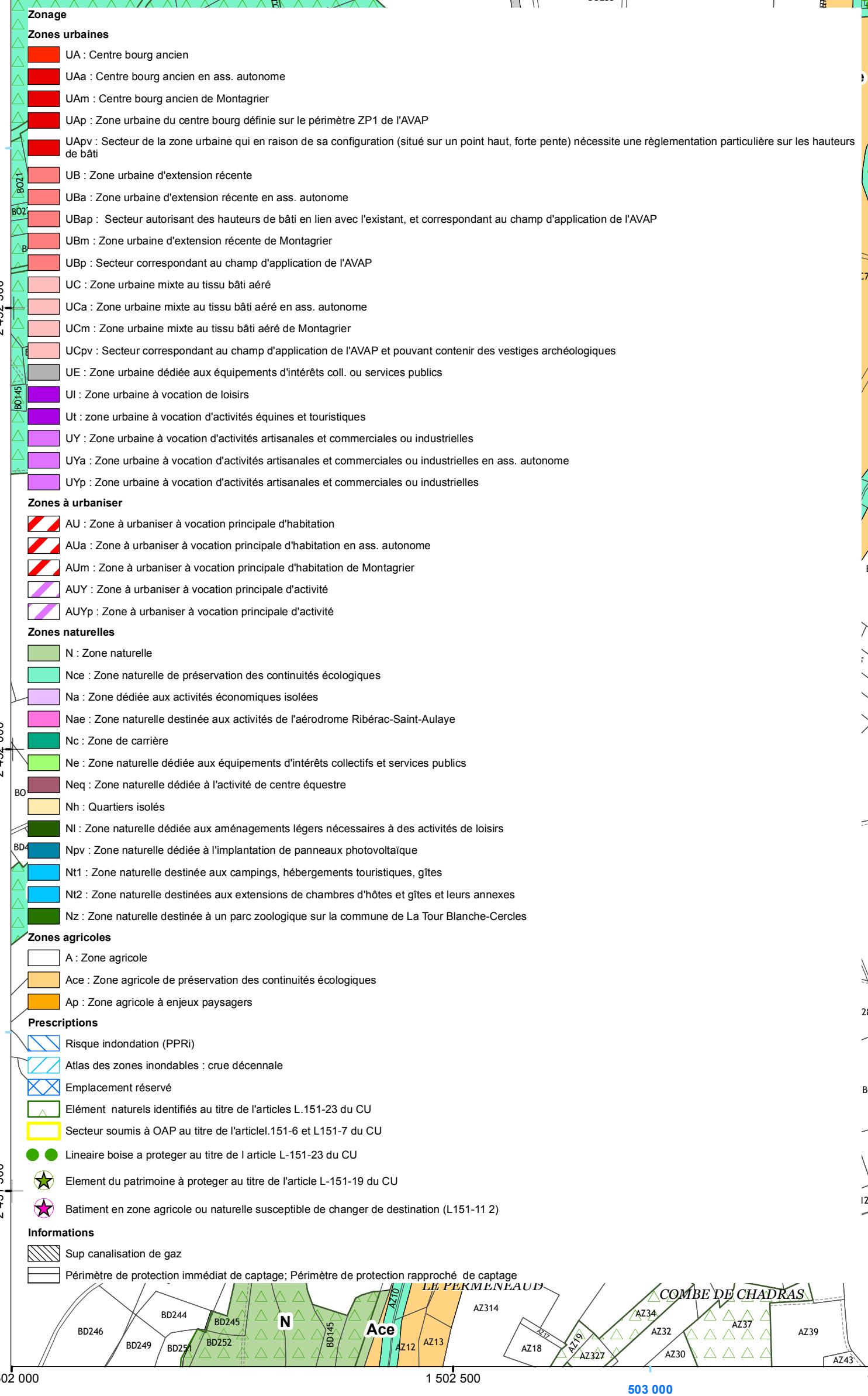
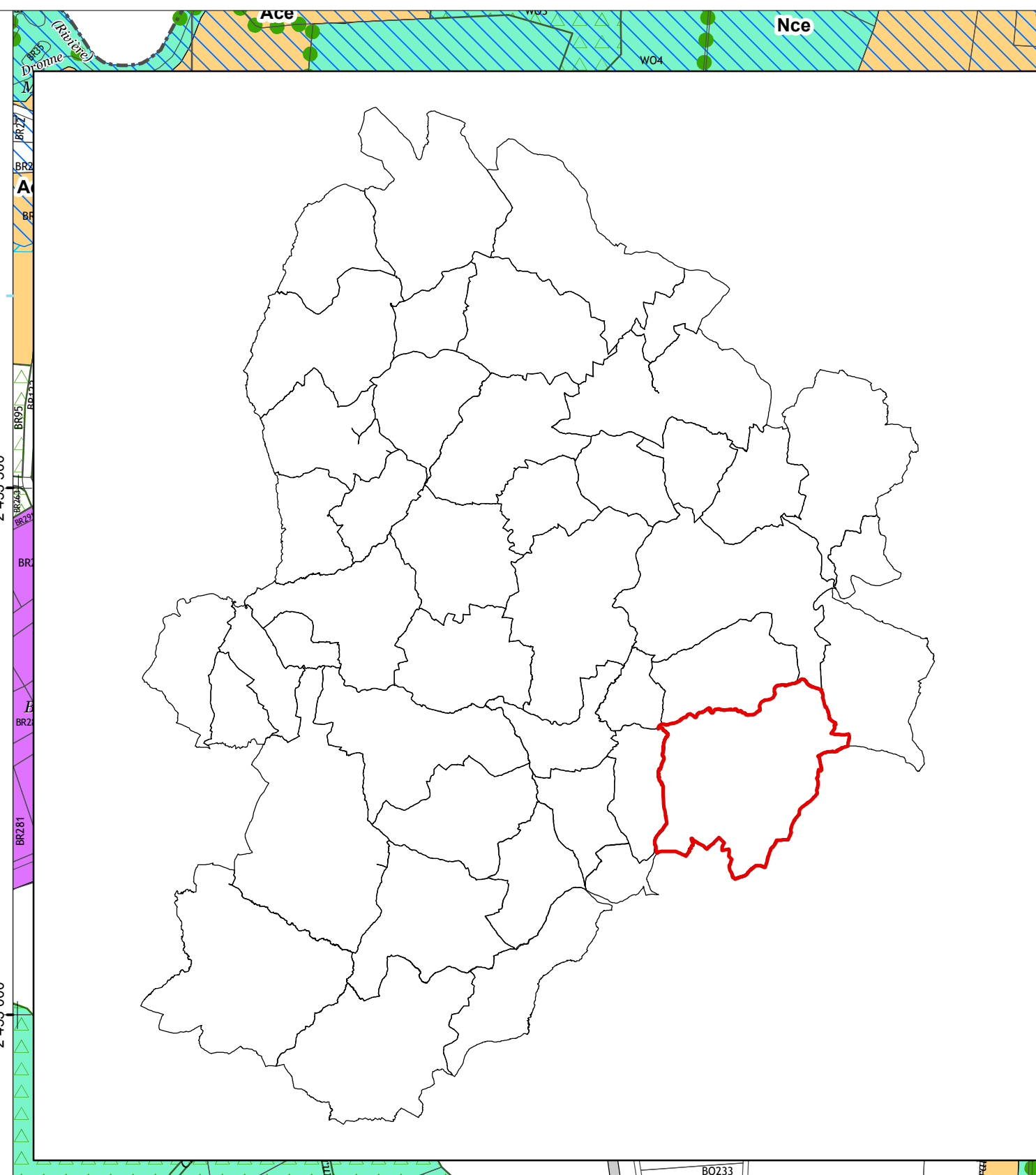
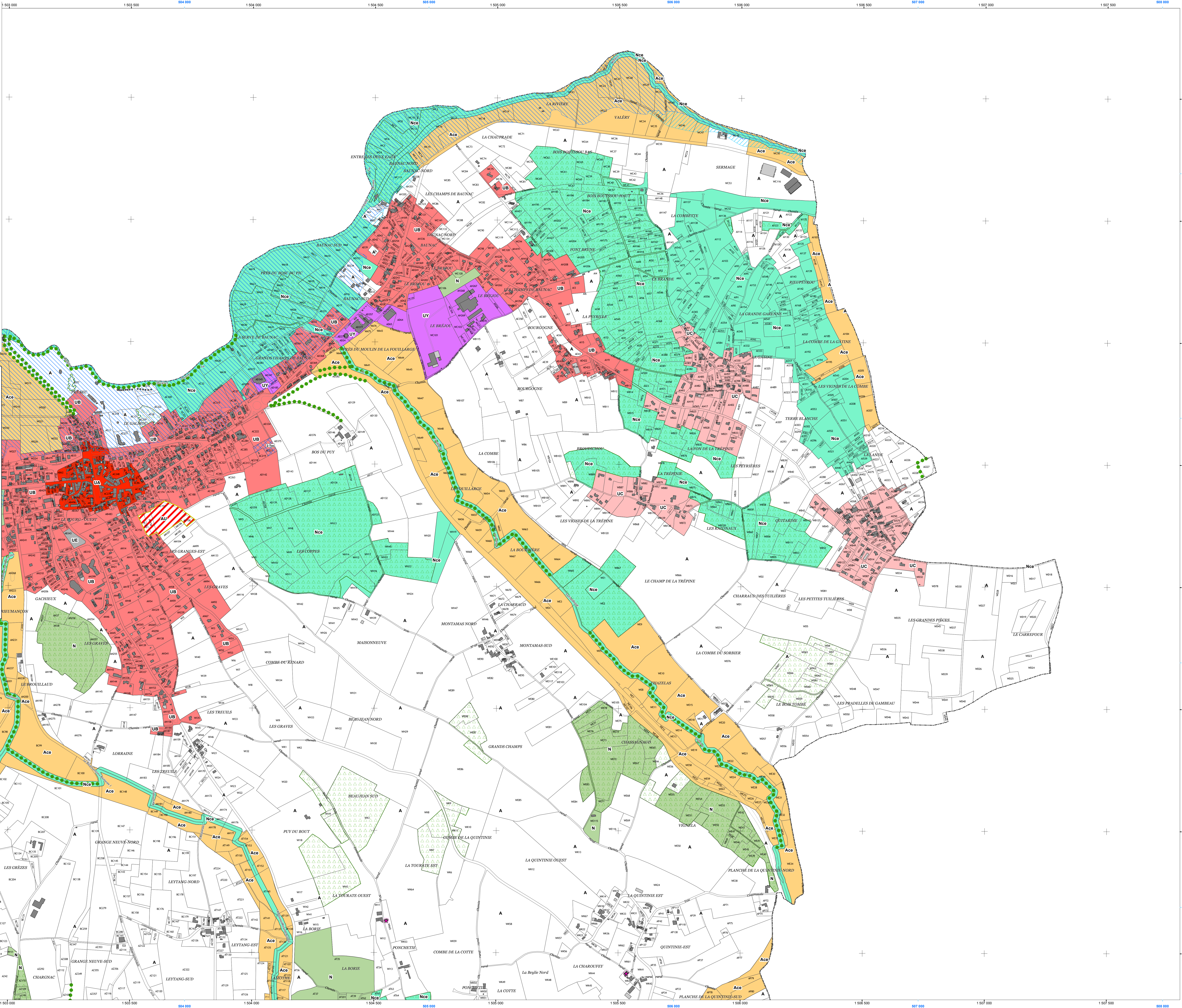




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - Tocane-Saint-Apre
Echelle : 1/5000

Septembre 2024

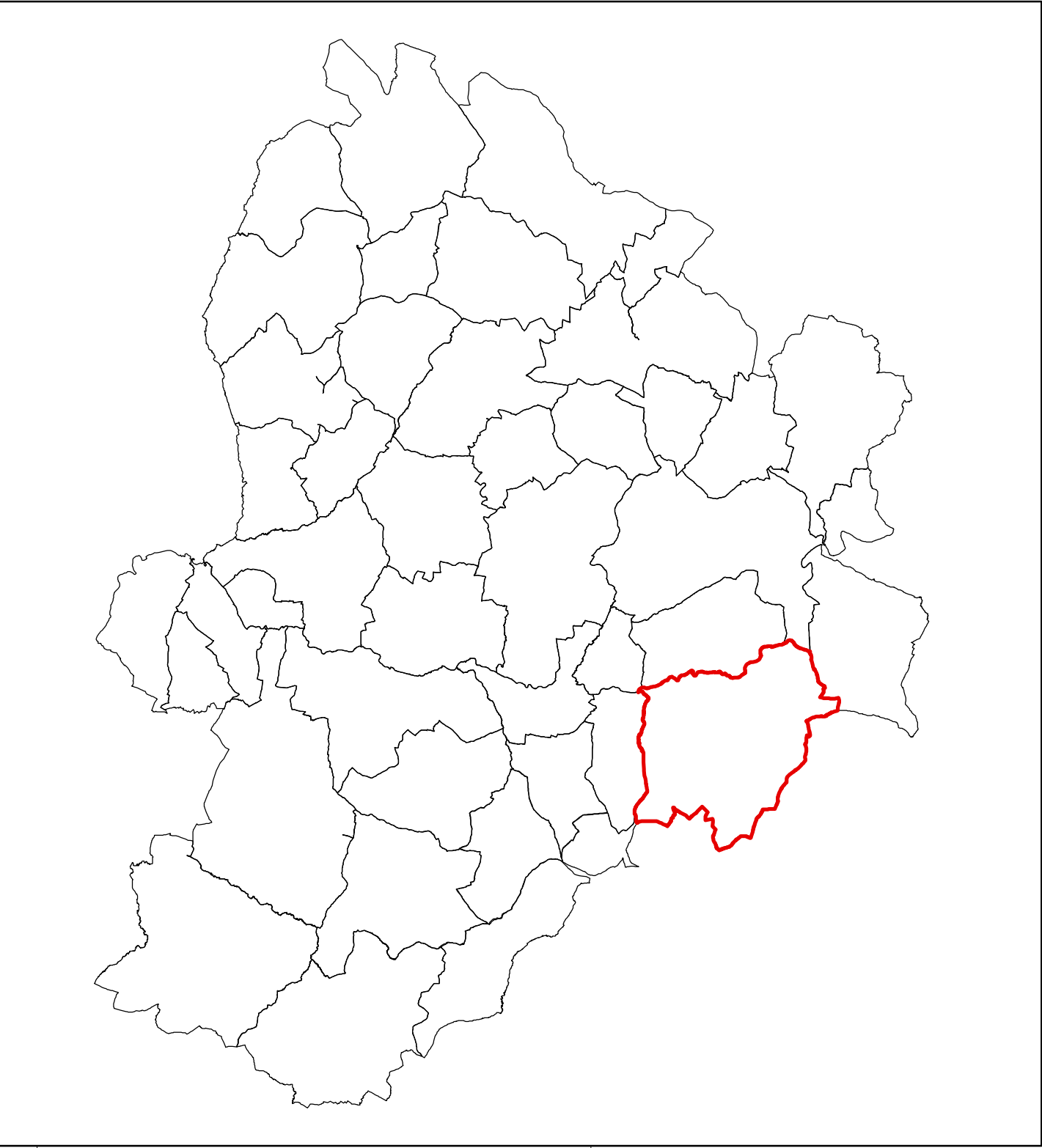




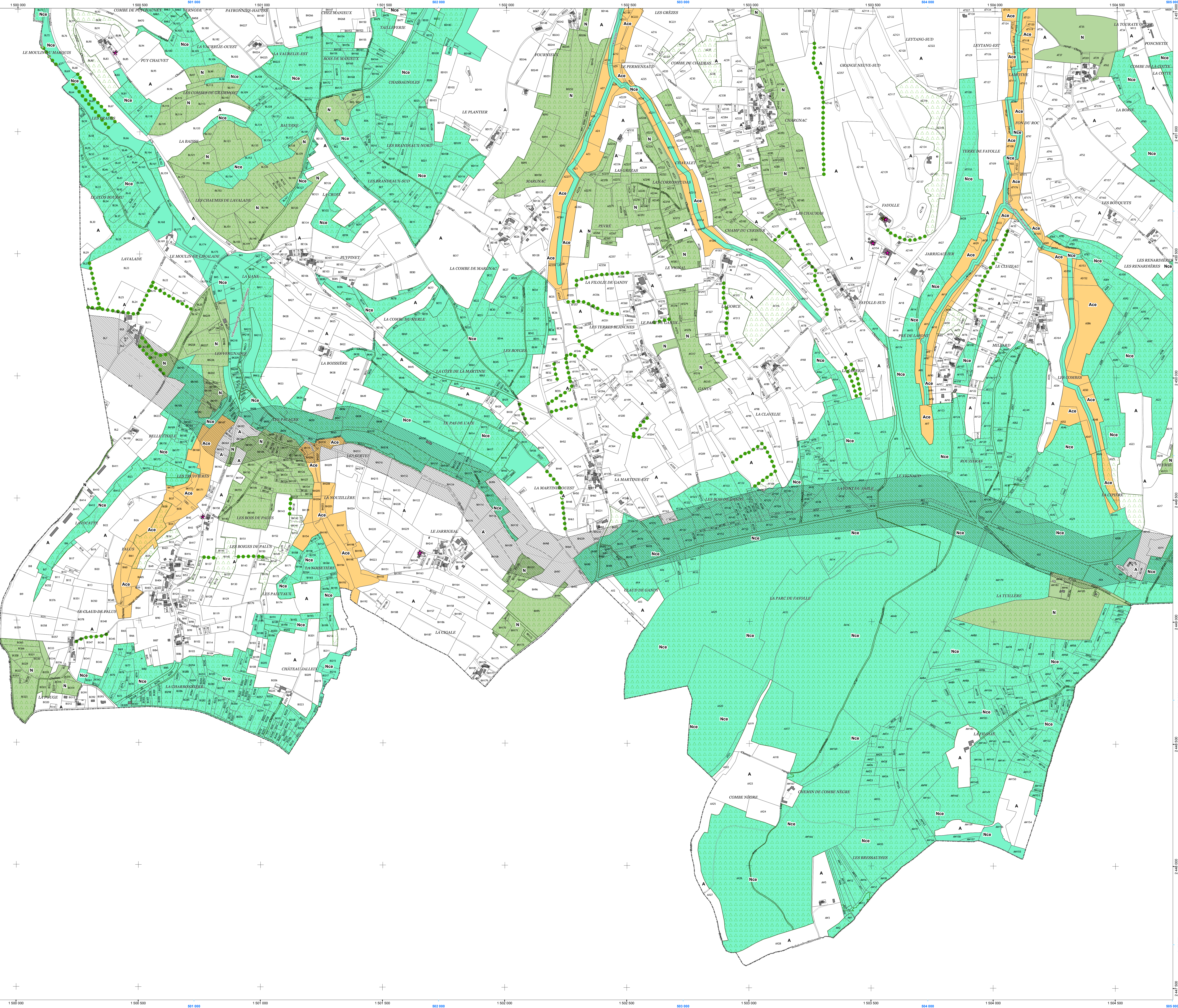
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - Tocane-Saint-Apre
Echelle : 1/5000

Septembre 2024



- Zonage**
- Zones urbaines**
- UA: Centre bourg ancien
 - UAm: Centre bourg ancien en ass. autonome
 - UAn: Centre bourg ancien de Montagnier
 - Uap: Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZPH de l'IAUP
 - Uap: Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (sol sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs
 - Ua: Zone urbaine d'extension récente
 - Ua: Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
 - Ua: Secteur adossé aux hauteurs de 20m en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - Ua: Zone urbaine d'extension récente de Montagnier
 - Ua: Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP
 - Ua: Zone urbaine mixte au tissu bâti existant en ass. autonome
 - Ua: Zone urbaine mixte au tissu bâti existant de Montagnier
 - Ua: Secteur correspondant au champ d'application de l'IAUP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
 - Ua: Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêt coll. ou services publics
 - Ua: Zone urbaine à vocation de loisirs
 - Ua: Zone urbaine à vocation d'activités équestres et touristiques
 - Ua: Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
 - Ua: Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
 - Ua: Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- Zones à urbaniser**
- AU: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 - Ala: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
 - AlaM: Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montagnier
 - AlaT: Zone à urbaniser à vocation principale d'activité
 - AlaTg: Zone à urbaniser à vocation principale d'activité
- Zones naturelles**
- N: Zone naturelle
 - N: Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
 - N: Zone dédiée aux activités économiques isolées
 - N: Zone naturelle destinée aux activités de l'aire d'attraction Ribérac-Saint-Aulaye
 - N: Zone de carrière
 - N: Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêt collectif et services publics
 - N: Zone naturelle dédiée à l'activité de centre équestre
 - N: Quartiers isolés
 - N: Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
 - N: Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïques
 - N: Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
 - N: Zone naturelle destinée aux extensions de chantiers d'élites et gîtes et leurs annexes
 - N: Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche-Cercles
- Zones agricoles**
- A: Zone agricole
 - Aa: Zone agricole de préservation des continuités écologiques
 - Ap: Zone agricole à enjeux paysagers
- Prescriptions**
- R: Risque inondation (PPR)
 - A: Altitude des zones inondables - crue décennale
 - E: Emplacement éolien
 - E: Éléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
 - S: Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
 - L: Limitaire bois à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
 - C: Contour du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
 - S: Statut en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination (L.151-11-2)
- Informations**
- S: Sup. canalisation de gaz
 - P: Périmètre de protection immédiat de captage, Périmètre de protection rapproché de captage





PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PERIGORD RIBERACOIS

Pièce 4.B : Règlement graphique - Tocane-Saint-Apre
Echelle : 1/5000

Septembre 2024

